mrc
La Haute-Yamaska

# AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté
de La Haute-Yamaska

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, que lors de la séance ordinaire de ladite municipalité tenue le 26 novembre 2014, le conseil a étudié et adopté le règlement numéro 2014-275 décrétant le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision de toute inscription d'un rôle d'évaluation et abrogeant le règlement 97-86.

Ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska situé au 142 de la rue Dufferin, bureau 100, à Granby, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Granby, province de Québec, ce vingt-huitième (28e) jour du mois de novembre deux mille quatorze (2014).

Judith Desmeules

Judith Desmeules, directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe